

AIDE-MÉMOIRE SOUS-OFFICIERS 2020

Cas d'un sous-officier de recrutement direct ayant rejoint l'ENSOA à 19 ans

Avancement, carrière et notation

Avancement (identique SOC et engagés)
 SCH : au choix BSAT ou CM1 ou CT1 ou BSEP > 2 ans de grade ; à l'ancienneté = 10 ans (25% de l'année max).
 ADJ : au choix = BSTAT ou titulaire EA2 ou inscrit BSTAT année A, > 2 ans de grade ; à l'ancienneté = 11 ans + BSTAT (25% de l'année max).
 ADC : exclusivement au choix = > 2 ans de grade.
 MAJ : au choix = ESP, > 2 ans de grade, à plus de 2 ans le la limite d'âge de MAJ

Notation
 Période: 1^{er} juin → 31 mai.
 QSR A contingentée pour tous les SOFF excepté les MAJ max 20% de l'effectif noté (incluant les QSR XX).
 QSR XX contingentée à 5% par grade de l'effectif noté.
 Résultat annuel chiffré (RAC) de -2 à +2
 Rac 1 limité à 36% de l'effectif noté et au moins à 25% au sein de l'UE.
 RAC2 : l'attribution du RAC2 est comptabilisée double au titre du contingentement du RAC1 autorisé.

Renouvellement ou non-renouvellement de contrat = CDC
 Initiative du renouvellement de contrat à charge autorité militaire.
 Notification renouvellement ou non 1 an avant la fin du contrat.
 Direct BSAT : 5 ans + 6 ans (Objectif BSTAT).
 Semi-direct BSAT : 5 ans + complément pour atteindre la RJJ (objectif : RJJ sans décote).
 Rang : 5 à 10 ans/ complément à 25 → 27.

Bilan professionnel de carrière (BPC)
 Réalisation d'un bilan de carrière individualisé tous les 4 ans, à compter de la 5^e année de services (en rouge)
 Le BPC peut proposer une réorientation ou une reconversion.

Recrutement officiers

Formation

Ancienneté

Âge

NF

Emploi

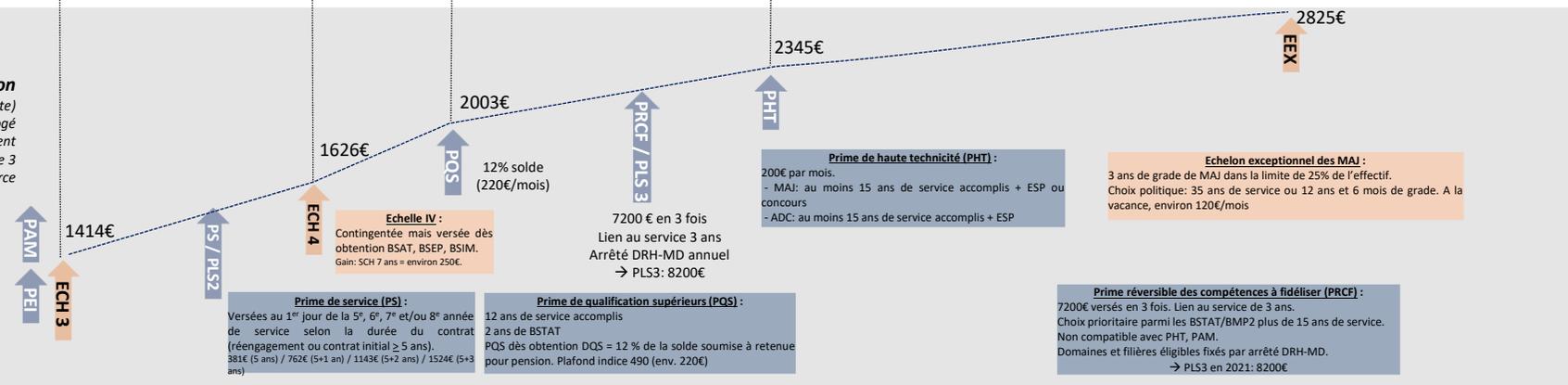
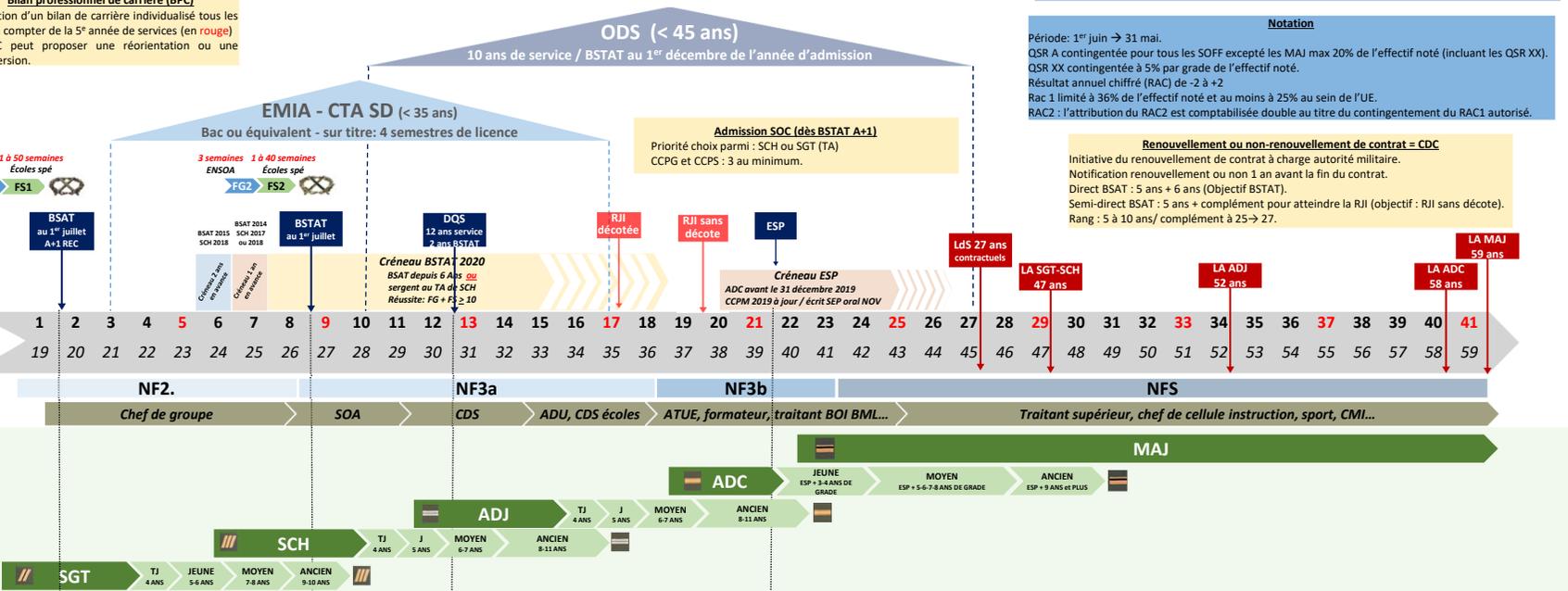
Avancement

Rémunération

Solde de base (nette)
 Célibataire sans enfant, logé gratuitement
 Zone 3
 Après prélèvement à la source

Prime d'engagement initial (PEI) :
 1067 € / contrat d'au moins 3 ans
 1^{er} jour du 13^e mois de service.

Prime d'attractivité modulable (PAM) :
 Spécialités identifiées / 3201€ en 1 fois à la fin de la période probatoire (1^{er} jour du 9^e mois).



Départs

Reconversion
 à/p 4 ans de service, action reconv. possible. 1^{er} jour 6^e année = début aide + renouvellement/contrat au titre reconv.

Art. 4139-3 (emplois réservés)
 Accès aux cat. C et B de la fonction publique (FP) d'Etat, territoriale et hospitalière.
 4 ans de service accomplis
 Dans la limite de 3 années après RDS.

IDPNO
 9 à 11 ans de service
 14 mois de solde brute

Promotion fonctionnelle : nomination au grade supérieur sous réserve d'une durée de service de 24 à 48 mois
 Conditions générales :
 - Pour ADC : Admissible aux ESP + 6 ans de LA – au moins 7 ans d'ancienneté dans le grade. - Pour ADJ - SCH : + 7 ans de la LA s'appliquant à ces grades -au moins 7 ans d'ancienneté dans le grade. (FERME EN GESTION)
 15 ans de services militaires effectifs à la date de la demande.

Art. 4139-2
 10 ans de service, + 3 ans de LA/LDS. Avis DRHAT. Accès emplois cat. B FP (généralement). Place en DET puis RDC si retenu ou reprise service.
 Si intégration entre 15 et <25a, cumul intégral possible traitement + pension. 15a<dcs<17a cumul avec RID / 17a<dcs<25a cumul avec RII.

-15 à 17 ans : RJD à 52
 17 à 19,5 ans : RJJ décotée
 à/p 19,5 ans : RJJ sans décote

Pension afférente au grade supérieur (PAGS) :
 Mise à la retraite avec une pension égale au dernier échelon du grade détenu atteignable à la LA ou au 3^e échelon du grade supérieur.
 Conditions générales : Droit à la RJJ. RDC + de 5 ans/LA
 Ancienneté dans le grade : 2 ans.
 En position d'activité

Pécule Modulable d'incitation au Départ (PMID) :
 SOC 20 ans et plus de services. A la date de radiation souhaitée :
 - plus de 3 ans de la LA = 27 mois de solde indiciaire.
 - plus de 7 ans de la LA = 36 mois de solde indiciaire.
 - 20 à <25 ans de service = 22 mois de solde indiciaire.
 Versement en 2 fois : ½ au départ, ½ 1 an après

AIDE-MÉMOIRE SOUS-OFFICIERS 2020

Cas d'un sous-officier de recrutement semi-direct engagé à 19 ans / SD à 23 ans (4 ans service)

Avancement, carrière et notation

Avancement (identique SOC et engagés)
 SCH : au choix BSAT ou CM1 ou CT1 ou BSEP > 2 ans de grade ; à l'ancienneté = 10 ans (25% de l'année max).
 ADJ : au choix = BSAT ou titulaire EA2 ou inscrit BSAT année A, > 2 ans de grade ; à l'ancienneté = 11 ans + BSAT (25% de l'année max).
 ADC : exclusivement au choix = > 2 ans de grade.
 MAJ : au choix = ESP, > 2 ans de grade, à plus de 2 ans le limite d'âge de MAJ

Notation
 Période: 1^{er} juin -> 31 mai.
 QSR A contingentée pour tous les SOFF exceptés les MAJ max 20% de l'effectif noté (incluant les QSR XX).
 QSR XX contingentée à 5% par grade de l'effectif noté.
 Résultat annuel chiffré (RAC) de -2 à +2.
 Rac 1 limité à 36% de l'effectif noté et au moins à 25% au sein de l'UE.
 RAC2 : l'attribution du RAC2 est comptabilisée double au titre du contingentement du RAC1 autorisé.

Renouvellement ou non-renouvellement de contrat = CDC
 Initiative du renouvellement de contrat à charge autorité militaire.
 Notification renouvellement ou non 1 an avant la fin du contrat.
 Direct BSAT : 5 ans + 6 ans (Objectif BSAT).
 Semi-direct BSAT : 5 ans + complément pour atteindre la RJ1 (objectif : RJ1 sans décote).
 Rang : 5 à 10 ans / complément à 25->27.

Bilan professionnel de carrière (BPC)
 Réalisation d'un bilan de carrière individualisé tous les 4 ans, à compter de la 5^e année de services (en rouge).
 Le BPC peut proposer une réorientation ou une reconversion.

Recrutement officiers

Recrutement semi-direct:

CME + CTE + permis VL / CCPG et CCPS 3 au minimum
 NGC ≥ 1 pour l'année A-1 / de la 3^e à la 9^e année de service / Pas de sanction >20 JA dans l'année / Diplôme: DNB ou CAP / PSC 1 ou AFS/3 CCPG (dont 6/20 en nat.) et CCPS.

Formation

Ancienneté

Âge

NF

Emploi

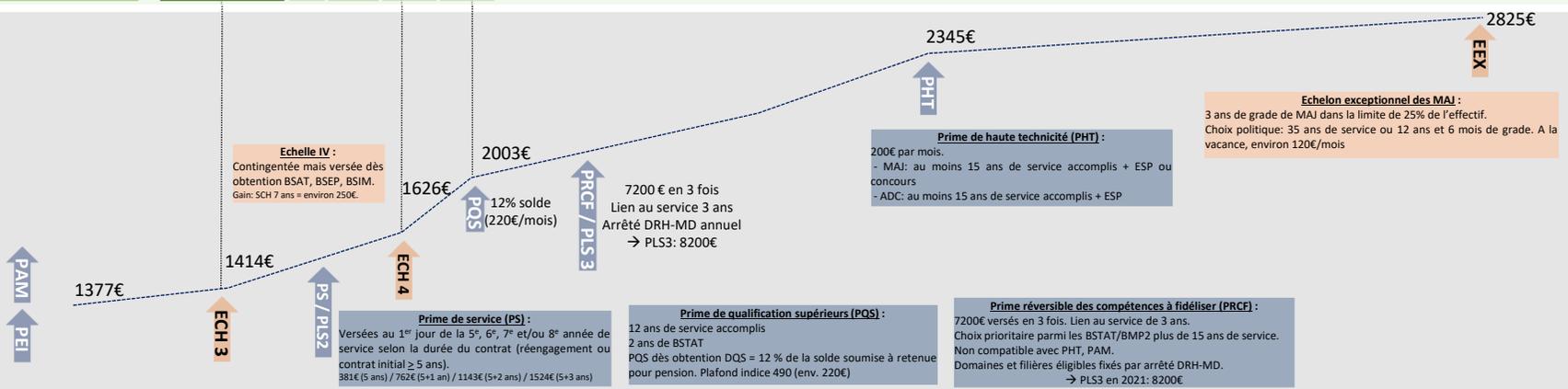
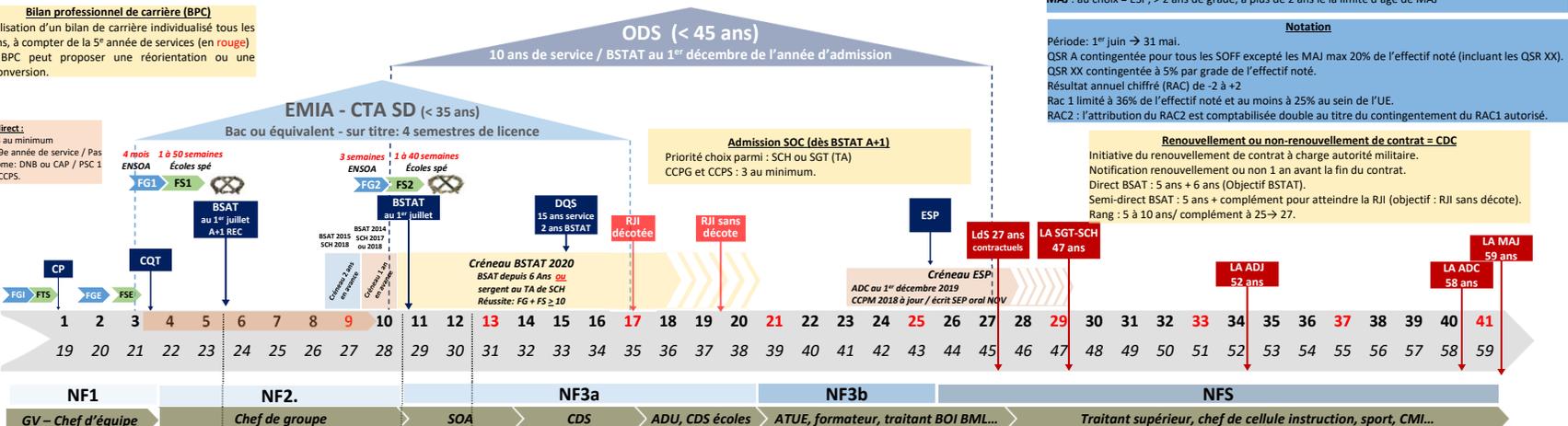
Avancement

Rémunération

Solde de base (nette)
 Célibataire sans enfant, logé gratuitement
 Zone 3
 Après prélèvement à la source

Prime d'engagement initial (PEI) :
 1067 € / contrat d'au moins 3 ans
 1^{er} jour du 13^e mois de service.

Prime d'attractivité modulable (PAM) :
 Spécialités identifiées / 3201€ en 1 fois à la fin de la période probatoire (1^{er} jour du 9^e mois).



Echelle IV :
 Contingentée mais versée dès obtention BSAT, BSEP, BSIM.
 Gain: SCH 7 ans = environ 250€.

Prime de haute technicité (PHT) :
 200€ par mois.
 - MAJ: au moins 15 ans de service accomplis + ESP ou concours
 - ADC: au moins 15 ans de service accomplis + ESP

Echelon exceptionnel des MAJ :
 3 ans de grade de MAJ dans la limite de 25% de l'effectif.
 Choix politique: 35 ans de service ou 12 ans et 6 mois de grade. A la vacance, environ 120€/mois

Prime réversible des compétences à fidéliser (PRCF) :
 7200€ versés en 3 fois. Lien au service de 3 ans.
 Choix prioritaire parmi les BSAT/BMP2 plus de 15 ans de service.
 Non compatible avec PHT, PAM.
 Domaines et filières éligibles fixés par arrêté DRH-MD.
 → PLS3 en 2021: 8200€

Prime de service (PS) :
 Versées au 1^{er} jour de la 5^e, 6^e, 7^e et/ou 8^e année de service selon la durée du contrat (réengagement ou contrat initial ≥ 5 ans).
 381€ (5 ans) / 762€ (5+1 an) / 1143€ (5+2 ans) / 1524€ (5+3 ans)

Prime de qualification supérieurs (POS) :
 12 ans de service accomplis
 2 ans de BSAT
 POS dès obtention DQS = 12% de la solde soumise à retenue pour pension. Plafond indice 490 (env. 220€)

Départs

Reconversion
 à/p 4 ans de service, action reconv. possible. 1^{er} jour 6^e année = début aide + renouvellement/contrat au titre reconv.

Art. 4139-3 (emplois réservés)
 Accès aux cat. C et B de la fonction publique (FP) d'Etat, territoriale et hospitalière.
 4 ans de service accomplis
 Dans la limite de 3 années après RDS.

IDPNO
 9 à 11 ans de service
 14 mois de solde brute

Promotion fonctionnelle :
 nomination au grade supérieur sous réserve d'une durée de service de 24 à 48 mois
 Conditions générales :
 - Pour ADC : Admissible aux ESP + 6 ans de LA – au moins 7 ans d'ancienneté dans le grade. - Pour ADJ - SCH : + 7 ans de la LA s'appliquant à ces grades -au moins 7 ans d'ancienneté dans le grade. (FERME EN GESTION)
 15 ans de services militaires effectifs à la date de la demande.

Art. 4139-2
 10 ans de service, + 3 ans de LA/LDS. Avis DRHAT. Accès emplois cat. B FP (généralement). Place en DET puis RDC si retenu ou reprise service.
 Si intégration entre 15 et <25a, cumul intégral possible traitement + pension. 15a<ds<17a cumul avec RID / 17a<ds<25a cumul avec RJ1.

-15 à 17 ans : RJ1 à 52
 17 à 19,5 ans : RJ1 décotée
 à/p 19,5 ans : RJ1 sans décote

Pension afférente au grade supérieur (PAGS) :
 Mise à la retraite avec une pension égale au dernier échelon du grade détenu atteignable à la LA ou au 3^e échelon du grade supérieur.
 Conditions générales : Droit à la RJ1. RDC + de 5 ans/LA
 Ancienneté dans le grade : 2 ans.
 En position d'activité

Pécule Modulable d'incitation au Départ (PMID) :
 SOC 20 ans et plus de services. A la date de radiation souhaitée :
 - plus de 3 ans de la LA = 27 mois de solde indiciaire.
 - plus de 7 ans de la LA = 36 mois de solde indiciaire.
 - 20 à <25 ans de service = 22 mois de solde indiciaire.
 Versement en 2 fois : ½ au départ, ½ 1 an après

AIDE-MÉMOIRE SOUS-OFFICIERS 2020

Cas d'un sous-officier de recrutement rang engagé à 19 ans / rang à 13 ans de service

Avancement, carrière et notation

Recrutement officiers

Bilan professionnel de carrière (BPC)
Réalisation d'un bilan de carrière individualisé tous les 4 ans, à compter de la 5^e année de services (en rouge). Le BPC peut proposer une réorientation ou une reconversion.

Recrutement semi-direct :
CME + CTE + permis VL / CCPG et CCPS 3 au minimum
NGC ≥1 pour l'année A-1 / de la 3^e à la 9^e année de service / Pas de sanction >20 JA dans l'année / Diplôme: DNB ou CAP / PSC 1 ou AFPS/ 3 CCPG (dont 6/20 en nat.) et CCPS.

Recrutement rang :
CCH, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e année de service / ouvert au 16^e et 17^e NGC ≥ 5 ;
pas de sanction ≥ 20 JA dans l'année / CT1, CQTS, CT3VE ou CAT2 + VL / CCPM 3 au minimum dont 6/20 nat. BSEP dès nomination.

Formation

Ancienneté

Âge

NF

Emploi

Avancement

Rémunération

Solde de base (nette)
Célibataire sans enfant,
logé gratuitement

Prime d'engagement initial (PEI) :
1067 € / contrat d'au moins 3 ans
1^{er} jour du 13^e mois de service.

Prime d'attractivité modulable (PAM) :
Spécialités identifiées / 3201€ en 1 fois à la fin de la période probatoire (1^{er} jour du 9^e mois).

1369€
↑ PEI
↑ PAM

↑ PS / PLS2
Prime de service (PS) :
Versées au 1^{er} jour de la 5^e, 6^e, 7^e et/ou 8^e année de service selon la durée du contrat (régagement ou contrat initial ≥ 5 ans).
381€ (5 ans) / 762€ (5+1 an) / 1143€ (5+2 ans) / 1524€ (5+3 ans)

Echelle IV :
Contingentée mais versée dès obtention BSEP.

1523€
↑ EGH 4
↑ PRC / PLS 3

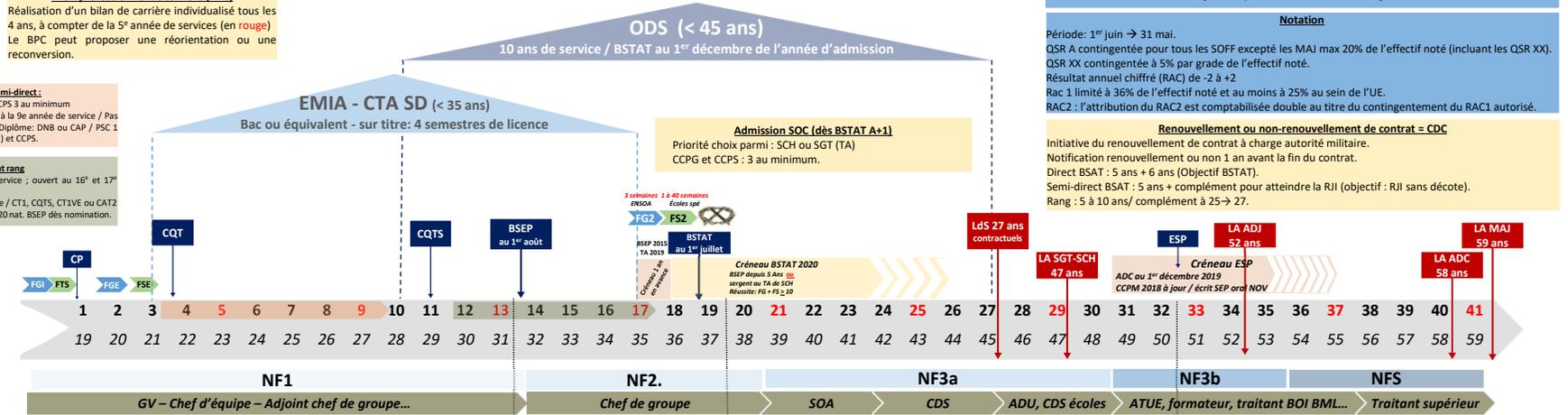
Prime réversible des compétences à fidéliser (PRCF) :
7200€ versés en 3 fois. Lien au service de 3 ans. Choix prioritaire parmi les BSTAT/BMP2 plus de 15 ans de service.
Non compatible avec PHT, PAM.
Domaines et filières éligibles fixés par arrêté DRH-MD.
→ PLS 3 en 2021: 8200€

Prime de qualification supérieurs (PQS) :
12 ans de service accomplis
2 ans de BSTAT
PQS dès obtention DQS = 12 % de la solde soumise à retenue pour pension. Plafond indice 490 (env. 220€)

1814€
↑ PQS
12% solde

2345€
↑ PHT
Prime de haute technicité (PHT) :
200€ par mois.
- MAJ: au moins 15 ans de service accomplis + ESP ou concours
- ADC: au moins 15 ans de service accomplis + ESP

2825€
↑ EX
Echelon exceptionnel des MAJ :
3 ans de grade de MAJ dans la limite de 25% de l'effectif. Choix politique: 35 ans de service ou 12 ans et mois de grade. A la vacance, environ 120€/mois



Avancement (identique SOC et engagés)

SCH : au choix BSAT ou CM1 ou CT1 ou BSEP > 2 ans de grade ; à l'ancienneté = 10 ans (25% de l'année max).
ADJ : au choix = BSTAT ou titulaire EA2 ou inscrit BSTAT année A, > 2 ans de grade ; à l'ancienneté = 11 ans + BSTAT (25% de l'année max).
ADC : exclusivement au choix = > 2 ans de grade.
MAJ : au choix = ESP, > 2 ans de grade, à plus de 2 ans de la limite d'âge de MAJ

Notation

Période: 1^{er} juin → 31 mai.
QSR A contingentée pour tous les SOFF exceptés les MAJ max 20% de l'effectif noté (incluant les QSR XX). QSR XX contingentée à 5% par grade de l'effectif noté.
Résultat annuel chiffré (RAC) de -2 à +2
Rac 1 limité à 36% de l'effectif noté et au moins à 25% au sein de l'UE.
RAC2 : l'attribution du RAC2 est comptabilisée double au titre du contingentement du RAC1 autorisé.

Renouvellement ou non-renouvellement de contrat = CDC

Initiative du renouvellement de contrat à charge autorité militaire.
Notification renouvellement ou non 1 an avant la fin du contrat.
Direct BSAT : 5 ans + 6 ans (Objectif BSTAT).
Semi-direct BSAT : 5 ans + complément pour atteindre la RJ (objectif : RJ sans décote).
Rang : 5 à 10 ans / complément à 25 → 27.

Départs

Reconversion
à/p 4 ans de service, action reconv. possible. 1^{er} jour 6^e année = début aide + renouvellement/contrat au titre reconv.

Art. 4139-3 (emplois réservés)
Accès aux cat. C et B de la fonction publique (FP) d'Etat, territoriale et hospitalière.
4 ans de service accomplis
Dans la limite de 3 années après RDS.

IDPNO
9 à 11 ans de service
14 mois de solde brute

Promotion fonctionnelle :
nomination au grade supérieur sous réserve d'une durée de service de 24 à 48 mois
Conditions générales :
- Pour ADC : Admissible aux ESP + 6 ans de LA – au moins 7 ans d'ancienneté dans le grade. - Pour ADJ - SCH : + 7 ans de la LA s'appliquant à ces grades -au moins 7 ans d'ancienneté dans le grade. (FERME EN GESTION)
15 ans de services militaires effectifs à la date de la demande.

Art. 4139-2
10 ans de service, + 3 ans de LA/LDS. Avis DRHAT. Accès emplois cat. B FP (généralement). Place en DET puis RDC si retenu ou reprise service.
Si intégration entre 15 et <25a, cumul intégral possible traitement + pension. 15a<=d<17a cumul avec RID / 17a<=d<25a cumul avec RII.

-15 à 17 ans : RID à 52
17 à 19,5 ans : RJJ décotée
à/p 19,5 ans : RJJ sans décote

Pension afférente au grade supérieur (PAGS) :

Mise à la retraite avec une pension égale au dernier échelon du grade détenu atteignable à la LA ou au 3^e échelon du grade supérieur.
Conditions générales : Droit à la RJJ. RDC + de 5 ans/LA
Ancienneté dans le grade : 2 ans.
En position d'activité

Pécule Modulable d'incitation au Départ (PMID) :

SOC 20 ans et plus de services. A la date de radiation souhaitée :
- plus de 3 ans de la LA = 27 mois de solde indiciaire.
- plus de 7 ans de la LA = 36 mois de solde indiciaire.
- 20 à <25 ans de service = 22 mois de solde indiciaire.
Versement en 2 fois : ½ au départ, ½ 1 an après